

Manque de transfert de connaissances dans les mairies

Référence : Doiron, A. « Quand de nouveaux élus doivent apprendre sur le tas... Une formation plutôt sommaire. » *Acadie Nouvelle*, 5 mai 2016.

Mots-clés : connaissances; mairies; succession.

Contexte :

Les élus municipaux sont souvent des gens désirant s'investir dans le développement de leur communauté. Généralement, ces élus ne détiennent pas ou très peu de notions politiques et peuvent rapidement être dépassés par toute la complexité rattachée à de tels postes.

Problème identifié :

Habituellement, des membres expérimentés restent au sein de la mairie, mais quelquefois, comme cela a été le cas pour le maire d'une petite municipalité du Nouveau-Brunswick, toute l'équipe a changé, sans aucun transfert de connaissances entre la nouvelle administration et la précédente. Par ailleurs, les nouveaux élus municipaux du Nouveau-Brunswick ne reçoivent que deux jours de formation avant d'occuper leur poste, ce qui est souvent très peu pour qui se voit confier la gestion d'une municipalité.

Objectifs à atteindre :

L'objectif serait de mettre en place des moyens afin d'assurer le transfert de connaissances d'un conseil municipal à un autre.

Solution envisagée :

Plusieurs solutions peuvent être envisagées : par exemple, l'élu peut recueillir les connaissances nécessaires auprès des gens expérimentés du milieu; un maire a même proposé que les municipalités payent des cours d'administration à leurs élus.

Mise en œuvre de la solution :

Une association de municipalités du Nouveau-Brunswick peut apporter son soutien aux nouveaux élus municipaux en leur fournissant des ressources supplémentaires ou encore en leur présentant des exemples de projets réalisés par le passé dans leur municipalité, ce qui peut leur servir de guide.